

Gestion des RH non médicales

Les obligations déontologiques et les cumuls d'activités dans la fonction publique hospitalière

code RH20

Le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique apporte de nouvelles précisions sur les cumuls d'activités. Les établissements doivent également estimer eux-mêmes de la compatibilité des demandes, en lien avec leur déontologie, depuis la suppression de la commission de déontologie. En outre, les règles de base relatives à la déontologies doivent être désormais connues par l'ensemble des recruteurs. Cette journée de formation vise à rendre opérationnelle la démarche en présentant le dispositif juridique et en abordant les différents documents types et décisions à élaborer par la direction des ressources humaines.

Intervenant

■ Jean-Yves Copin

Durée

■ 1 jour

Public

■ Toute personne exerçant dans une DRH ou DAM, personnels d'encadrements médicaux et non médicaux

Tarif

■ 540 € TTC

Objectifs

- Connaître les différents régimes des cumuls d'activités des personnels médicaux et non médicaux
- Faire le point sur la procédure en interne et devant la commission de déontologie
- Sécuriser les courriers et décisions relatifs aux cumuls d'activités
- Échanger sur les pratiques des différents établissements

Programme

Module 1

Les obligations d'informations relatives à la déontologie

- L'information obligatoire lors des recrutements
- L'information obligatoire lors des entretiens de rupture conventionnelle
- L'information obligatoire lors des départs
- Les différentes obligations déontologiques des fonctionnaires et des contractuels.
- Le droit de consulter un référent déontologue
- Cas pratique : l'élaboration des fiches internes de présentation.

Module 2

Les différents types de cumul d'activité

- Les cumuls de droit
- Les interdictions de principe
- Le cas des agents à temps non complet
- Le cumul d'activités à titre accessoire
- Le cumul d'activités au titre de la création d'entreprise

Module 3

Le cumul d'activités à titre accessoire

- L'instruction des demandes
- Cas pratiques
- Les courriers relatifs aux acceptations et aux refus

Module 4

Le cumul d'activités au titre de la création d'entreprise

- L'instruction des demandes
- Cas pratiques
- Les courriers relatifs au temps partiel, aux acceptations et aux refus

Le +

Des fiches de synthèses et des cas pratiques